



Personne compétente en radioprotection – Formation renouvellement - Secteur Médical niveau 2 - Sources non-scellées



Durée

21.00 Heures
3 Jours



Pré Requis

Personne titulaire du diplôme de PCR niveau 2 option sources non-scellées en cours de validité à la date du contrôle de connaissances selon la version de l'Arrêté du 18/12/2019



Public Concerné

Toute personne exerçant les fonctions de personne compétente en radioprotection de niveau 2 dans le secteur médical concernée par les sources non-scellées et scellées associées à leurs contrôles.

Objectifs :

A l'issue de la formation définie l'article 3 de l'arrêté du 18/12/2019, le stagiaire doit avoir renouvelé les acquis pour effectuer les missions qui sont dévolues à la personne compétente en radioprotection de niveau 2 concernée par les sources non-scellées et scellées associées à leurs contrôles.

Le + métier :

Les notions abordées pourront être modulées selon les acquis des stagiaires

Contenu

Introduction

Les rayonnements ionisants, les valeurs de référence

Le contexte administratif et réglementaire

Le rôle du Conseiller en Radioprotection et les différents acteurs de la radioprotection

La réglementation liée aux sources non-scellées

Les installations et équipements

La surveillance dosimétrique

La situation d'urgence

Les dossiers de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation ASN

Exercices et mise en application Source non-scellées portant sur :

- Des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance)
- Evaluation des risques (Arrêté du 15 mai 2006 modifié par l'Arrêté du 28/01/2020)
- Définition et délimitation des zones réglementées
- Définition et mise en place de la surveillance dosimétriques
- Définition de contrainte de dose
- Mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures – sources non scellées (Arrêtés du 23 octobre 2020 et du 23/07/2008)
- Analyse de l'efficacité de la mesure
- Gestion de situation accidentelle et procédure de décontamination

La gestion des relations EU/EE

L'information, la formation



Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances individuelle
partie théorique : épreuve écrite sous forme
de QCM complétée de questions à réponses
ouvertes et courtes (45 minutes)

Evaluation des connaissances partie
appliquée: Une épreuve orale intégrant 45
mn de travail collectif d'analyse de cas
pratiques et un entretien individuel d'au
minimum 10 mn

Documents remis :

- certificat de formation de personne
compétente en radioprotection en cas de
réussite aux évaluations théoriques et
pratiques
- attestation d'assiduité à l'attention du
financeur